



PLAN D'ACTION EN CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

2024-2027

Découvrez la beauté
de nos milieux naturels!



DRUMMONDville
Capitale du développement



LE CONTEXTE

La ville de Drummondville couvre un territoire d'une superficie de 25 969 ha.

Les milieux naturels occupent 15 723 ha, soit 60% du territoire et se répartissent comme suit :

505 km de milieux hydriques

12 %
DU TERRITOIRE

Milieus boisés

36 %
DU TERRITOIRE

Milieus humides

9 %
DU TERRITOIRE

Milieus ouverts

3 %
DU TERRITOIRE

3 237 ha de milieux naturels d'intérêt écologique

12,5 %
DU TERRITOIRE

Le réseau de connectivité écologique traverse le territoire sur une distance de 146,5 km.



+ de 237
espèces



+ de 272
espèces





QU'EST-CE QU'UN PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS?

Document de réflexion qui vise à intégrer la conservation des milieux naturels à la planification d'une MRC ou d'une municipalité, en favorisant un aménagement durable et structurant du territoire.

Les avantages

Sauvegarde de notre patrimoine naturel

Meilleure planification du territoire

Maintien des services écologiques et de la qualité de vie des citoyens

Structuration des actions en lien avec la conservation des milieux naturels



Découvrez la beauté de nos milieux naturels!





CIBLE DE CONSERVATION

CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE 45 % DES MILIEUX NATURELS DE NOTRE TERRITOIRE D'ICI 2031

= 7 000 ha

30 % ou 2 100 ha

PROTECTION

Éviter



60 % ou 4 200 ha

UTILISATION DURABLE

Minimiser



10 % ou 700 ha

RESTAURATION

Compenser





AXES D'INTERVENTION

Afin de concilier conservation et développement dans la planification et l'aménagement du territoire, le plan de conservation intégrera les axes d'intervention suivants :

- ✓ **Assurer la protection** des milieux naturels d'intérêt
- ✓ **Guider une utilisation durable** des milieux naturels de notre territoire
- ✓ **Soutenir et orienter la restauration** et la création de milieux naturels
- ✓ **Contribuer à l'adaptation** de la Ville aux changements climatiques
- ✓ **Informé, sensibiliser et éduquer** la population concernant l'importance des milieux naturels
- ✓ **Améliorer nos connaissances** sur les milieux naturels et la biodiversité du territoire



A scenic view of a forest with tall trees and a body of water in the foreground, with a dark blue text box overlaid on the right side. The trees are lush green, and the water is calm, reflecting the surrounding foliage. In the foreground, there are tall, green reeds or grasses. The sky is clear and blue.

LES MESURES 2024-2027 (4 ANS)



AXE 1.

ASSURER LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT

OBJECTIF 1.1 | Accroître la superficie des milieux naturels conservés en priorisant les milieux naturels d'intérêt écologique.

MESURES

1.1.1 Création d'un fonds servant à l'acquisition de milieux naturels sur le territoire.

1.1.2 Développer et mettre en place un programme de contribution à la conservation du territoire permettant la protection à long terme des milieux naturels d'intérêt.



AXE 1.

ASSURER LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT

OBJECTIF 1.2 | Assurer la pérennité des milieux naturels situés en milieu urbain en adaptant l'aménagement de notre territoire.

MESURES

1.2.1 Appliquer les lois et règlements en place concernant les milieux naturels.

1.2.2 Considérer la valeur des écosystèmes et de la biodiversité dans les décisions urbanistiques.

1.2.3 Intégrer à la réglementation d'urbanisme des dispositions visant à protéger et à encadrer les interventions au sein des milieux naturels du territoire en conformité avec le PRMHHN.



AXE 1.

ASSURER LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT

OBJECTIF 1.3 | Favoriser la conservation de milieux naturels en terre privée.

MESURE

1.3.1 Développer et mettre en œuvre un programme facilitant les dons volontaires de milieux naturels.



Découvrez la beauté
de nos milieux naturels!





GUIDER UNE UTILISATION DURABLE DES MILIEUX NATURELS DE NOTRE TERRITOIRE

AXE 2.

OBJECTIF 2.1 | Favoriser l'accessibilité aux milieux naturels.

MESURE

2.1.1 Installer des écompteurs pour dresser un bilan de l'utilisation à des fins écorécréatives d'espaces verts publics municipaux.

OBJECTIF 2.2 | Encourager et faciliter la renaturalisation des rives.

MESURES

2.2.1 Assurer le verdissement de la bande riveraine par la poursuite du programme de mise en conformité des cours d'eau et d'un programme d'aide à la végétalisation.

2.2.2 Mettre en œuvre un plan de végétalisation des rives pour les propriétés publiques avec des vitrines de démonstration.

Découvrez la beauté
de nos milieux naturels!





GUIDER UNE UTILISATION DURABLE DES MILIEUX NATURELS DE NOTRE TERRITOIRE

AXE 2.

OBJECTIF 2.3 | Prioriser l'utilisation des mesures d'adaptation naturelles dans les projets municipaux.

MESURES

2.3.1 S'assurer que les projets d'infrastructures majeurs menés par la Ville incluent des mesures de gestion des eaux pluviales innovantes.

2.3.2 Prioriser la conservation des milieux humides dans les sous-bassins versants engorgés.



GUIDER UNE UTILISATION DURABLE DES MILIEUX NATURELS DE NOTRE TERRITOIRE

AXE 2.

OBJECTIF 2.4 | Contribuer à l'amélioration des pratiques agroenvironnementales sur le territoire.

MESURE

2.4.1 Participer activement à la mise en œuvre des plans d'adaptation du milieu agricole développés dans le cadre d'Agri-Climat, des fermes adaptées pour le futur.



Découvrez la beauté de nos milieux naturels!





AXE 3.

SOUTENIR ET ORIENTER LA RESTAURATION ET LA CRÉATION DE MILIEUX NATURELS

OBJECTIF 3.1 | Réaliser des projets de création et de restauration de milieux naturels.

MESURE

3.1.1 Dresser un inventaire des sites propices à la création et la restauration de milieux naturels sur le territoire.

OBJECTIF 3.2 | Consolider les corridors de connectivité écologique du territoire.

MESURES

3.2.1 Développer des initiatives visant à limiter la fragmentation des corridors de connectivité (forestier, agricole et urbain).

3.2.2 Développer des projets d'emprise vivante afin de favoriser la biodiversité d'espaces non aménagés.

Découvrez la beauté
de nos milieux naturels!





CONTRIBUER À L'ADAPTATION DE LA VILLE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

AXE 4.

OBJECTIF 4.1 | Améliorer la résilience des espaces publics et privés.

MESURE

4.1.1 Optimiser le programme de substitution du couvert végétal et la gestion différenciée dans les espaces publics municipaux et privés.



OBJECTIF 4.2 | Lutter contre la propagation des espèces exotiques envahissantes.

MESURES

4.2.1 Mettre en place des mesures de réduction de la vulnérabilité de la prise d'eau potable pour réduire les risques de prolifération des espèces aquatiques envahissantes dans la rivière Saint-François.

4.2.2 Développer une stratégie de dépistage, de prévention et de contrôle des espèces exotiques envahissantes sur le territoire en collaboration avec les autres services municipaux.

Découvrez la beauté
de nos milieux naturels!





CONTRIBUER À L'ADAPTATION DE LA VILLE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

AXE
4.

OBJECTIF 4.3 | Limiter les pressions anthropiques sur les milieux naturels.

MESURE

4.3.1 Poursuivre l'application réglementaire et la sensibilisation en ce qui concerne l'utilisation extérieure des pesticides et matières fertilisantes, l'économie d'eau potable, la gestion des matières résiduelles et le programme de débranchement des gouttières.

OBJECTIF 4.4 | Maintenir, augmenter et mettre en valeur la biodiversité du territoire.

MESURE

4.4.1 Mettre en valeur les espèces menacées, vulnérables et en situation précaire par des initiatives de protection de leurs habitats ou de sensibilisation.

Découvrez la beauté
de nos milieux naturels!





AXE 5.

INFORMER, SENSIBILISER ET ÉDUCUER LA POPULATION CONCERNANT L'IMPORTANCE DES MILIEUX NATURELS

OBJECTIF 5.1 | Faire connaître les milieux naturels du territoire et les services écologiques rendus par ceux-ci.

MESURE

5.1.1 Créer et diffuser une carte interactive sur les milieux naturels du territoire comprenant une explication des services écologiques rendus.

OBJECTIF 5.2 | Promouvoir l'implication citoyenne dans la conservation des milieux naturels.

MESURE

5.2.1 Encourager les initiatives du milieu relatives à la conservation des milieux naturels et participer à celles-ci.



AXE 5.

INFORMER, SENSIBILISER ET ÉDUCUER LA POPULATION CONCERNANT L'IMPORTANCE DES MILIEUX NATURELS

OBJECTIF 5.3 | Promouvoir les bénéfices des milieux naturels sur la santé, le bien-être et la qualité de vie.

MESURE

5.3.1 Déployer une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation visant à promouvoir les bénéfices des milieux naturels et de la biodiversité.

OBJECTIF 5.4 | Impliquer les partenaires du milieu dans la conservation des milieux naturels.

MESURE

5.4.1 Collaborer avec les milieux entrepreneurial, communautaire et scolaire de la région dans la mise en place d'initiatives de conservation des milieux naturels, toutes catégories confondues.



AMÉLIORER NOS CONNAISSANCES SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

AXE
6.

OBJECTIF 6.1 | Acquérir de l'information et des données sur la biodiversité du territoire.

MESURE

6.1.1 S'associer à un ou des programmes de suivi avec indicateurs concernant la biodiversité et la conservation des milieux naturels du territoire et surveiller la situation des espèces d'intérêt y étant présentes.



Découvrez la beauté
de nos milieux naturels!



DRUMMONDVILLE
Capitale du développement



AMÉLIORER NOS CONNAISSANCES SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

AXE 6.

OBJECTIF 6.2 | Analyser l'évolution de nos milieux naturels.

MESURES

- 6.2.1 Monitorer les effets du plan de conservation annuellement en identifiant, entre autres, les gains et les pertes de milieux naturels sur le territoire.
- 6.2.2 Poursuivre le programme de suivi de la qualité de l'eau afin de s'assurer de la santé de nos milieux naturels.

OBJECTIF 6.3 | Évaluer et reconnaître les services écosystémiques rendus par les milieux naturels du territoire.

MESURE

- 6.3.1 Développer des partenariats avec des établissements d'enseignement afin d'améliorer nos connaissances sur les milieux naturels et les services écologiques rendus.

A scenic view of a park during autumn. Large trees with green and yellowing leaves frame the scene. In the foreground, a wooden picnic table sits on a concrete pad. The background shows a calm blue lake under a clear sky. A dark blue banner with white text is overlaid on the right side of the image.

À VENIR



PLAN D'ACTION 2028-2031

AXE 1.

- ❑ Appliquer le **droit de préemption** sur des terrains à valeur écologique élevée en terres privées.
- ❑ Informer et renseigner les **propriétaires de terre privée** sur la présence de milieux naturels d'intérêt et de corridors de connectivité écologique.

AXE 2.

- ❑ Réaliser un **inventaire des milieux naturels** à fort potentiel écorécréatif/touristique.
- ❑ S'assurer de la **mise en application du guide** de conception des bassins de rétention 2.0.

AXE 3.

- ❑ Réaliser des **études de faisabilité et des plans d'intervention** en restauration pour les milieux naturels dégradés ou fortement anthropisés.
- ❑ Restaurer et consolider les **corridors de connectivité et les noyaux de conservation**.

AXE 4.

- ❑ Inventorier et diagnostiquer les **espaces minéralisés sous-utilisés** et orienter le **verdissement** vers ces zones.
- ❑ Aménager et créer des **habitats pour la faune, la flore et les insectes** sur le territoire.

AXE 5.

- ❑ Développer une **grille d'évaluation** afin de quantifier les **services écologiques** rendus par les milieux naturels du territoire.
- ❑ Participer à la création d'une **table de concertation et de réseautage** sur les milieux naturels au Centre-du-Québec.

AXE 6.

- ❑ **Caractériser les milieux naturels d'intérêt** présents sur notre territoire et les menaces associées.

drummondville.ca



DRUMMONDville
Capitale du développement